

*L'an deux mil vingt et un*

*le vingt-quatre septembre*

*à 20 heures et 30 minutes,*

*le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-DENIS-COMBARNAZAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Guillaume LAURENT, Maire.*

*Nombre de Conseillers en exercice : 11*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2021*

*Présents : G. LAURENT, M.N. DASSAUD, A. PERROUX, F. LANDAIS, A. LAMIRAND-BUFFET, G. MEUNIER, J. THOMAS.*

*Absents : R. MERTINS, J.P BONNET, T. LAVOINE, R. BASMAISON.*

*Alain PERROUX a été élu secrétaire.*

*Procuration : BONNET à LAMIRAND-BUFFET.*

*Compte-rendu du 13 juillet 2021 approuvé.*

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur Bernard FERRIÈRE, ancien Maire de la Commune de Saint-Denis Combarnazat de 1995 à 2020, décédé le 9 septembre dernier.

*Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil qui ont participé à l'organisation de l'hommage républicain qui lui a été réservé.*

#### **❖ Délibération 2021-44 : Modification des statuts du SIEG**

*Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;*

*Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*

*Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;*

*Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;*

*Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;*

*Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Denis Combarnazat adhère, modifie ses statuts.*

*Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :*

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie*
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.*

#### **❖ Salle polyvalente : abrogation de l'arrêté suspendant les locations**

*Monsieur le Maire indique que les mesures sanitaires ayant conduit à la fermeture à la location de la salle polyvalente sont maintenant levées. Il informe le Conseil qu'il y a lieu d'abroger l'arrêté qu'il a pris portant fermeture provisoire de la salle polyvalente.*

*La reprise des locations impose un nettoyage de la salle polyvalente non louée depuis plusieurs mois. Les membres du Conseil proposent de remplacer certains équipements de lavage de la salle (serpillère, seau) et d'utiliser des produits de nettoyage professionnels. Ils s'interrogent sur la possibilité de mutualiser un équipement dans le cadre de la mutualisation souhaitée par la Communauté de Communes Plaine Limagne (autolaveuse...) ou bien de l'opportunité de louer ce type de machine ponctuellement.*

Dans l'attente d'une décision, il est prévu de faire passer les équipes de l'association ESAT L'Envolé pour un nettoyage avant la prochaine réservation.

#### ❖ Questions diverses

##### ♦ Changement des blocs de balisage

Lors du contrôle annuel des installations électriques des bâtiments communaux, il a été constaté que des blocs de balisage des issues de secours ne fonctionnaient plus et qu'il convient de les remplacer. Monsieur Le Maire présente le devis reçu.

##### ♦ Salle polyvalente : Commission de sécurité

La visite de la commission de sécurité a eu lieu le 24 août dernier. La réunion plénière de la commission d'arrondissement de sécurité de Riom doit se réunir le 30 septembre prochain. Monsieur le Maire indique qu'il va émettre un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle puisque les contrôles annuels sont en cours ou ont été faits récemment.

##### ♦ Sécurisation des abribus

Des devis ont été reçus pour la sécurisation des abribus de Barnazat. La commission Equipements publics doit les étudier et ils seront ensuite présentés au conseil pour approbation.

##### ♦ Recensement de la population 2022

Monsieur le Maire va contacter différentes personnes de la Commune susceptibles d'être disponibles pour réaliser l'enquête de recensement 2022 en tant qu'agent recenseur.

##### ♦ Vigifoncier

La Communauté de Communes Plaine Limagne a décidé d'adhérer à l'outil Vigifoncier géré par la Safer, à l'échelle du territoire communautaire. Vigifoncier est un outil d'information et de veille foncière qui permet de connaître les projets de vente de terrains agricoles sur le territoire et de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales.

Un accès spécifique peut être accordé à chaque Commune membre de la Communauté de Communes dont le coût semble être pris en charge par l'intercommunalité.

Monsieur le Maire propose de demander confirmation de ce point avant de demander un accès.

### DÉLIBÉRATIONS CI-APRÈS ADOPTÉES

#### ❖ **Délibération 2021-44 : Modification des statuts du SIEG**

Guillaume LAURENT		Amélie LAMIRAND- BUFFET	
Marie-Noëlle DASSAUD		Guillaume MEUNIER	
Alain PERROUX		Julie THOMAS	
François LANDAIS			